

4. 2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LES BILLANGES (87)

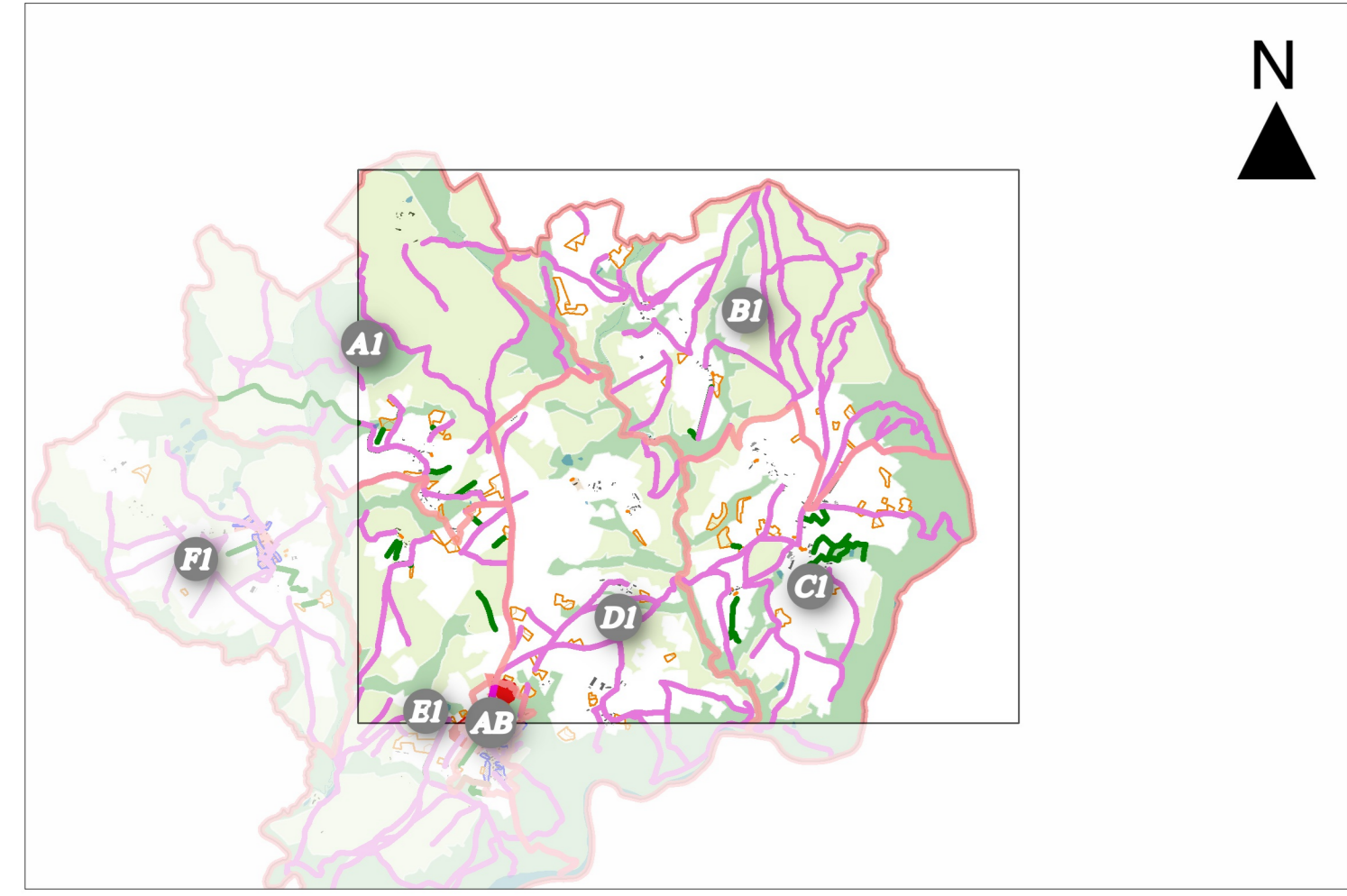


PLANCHE
Nord-Est 1:5000°



0 400 800 m

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de projet
du conseil municipal en date du 25/06/2021
Le Maire,
Manuel perthuisot

Dossier d'Enquête Publique

Éléments présents sur la planche

Éléments du cadastre

- Parcelles
- Sections
- Bâti
 - bâti dur
 - bâti léger
- Surfaces
 - étang, lac, mare
 - cimetière

Prescriptions spécifiques

Prescriptions ponctuelles

- 07- Éléments de paysage (Patrimoine bâti)

Prescriptions linéaires

- 22 - Secteur de diversité commerciale à protéger
- 24 - Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- 25 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions surfaciques

- 05 - Emplacement réservé
- 07 - Élément de paysage
- 18 - Orientation d'aménagement
- 16 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- 25 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser du PLU

- Ub : zone urbaine récente
- 1AU : zone à urbaniser d'habitat
- 1AUt : zone à urbaniser touristique
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée
- A : zone agricole
- As : zone agricole stricte
- 2AU : zone à urbaniser à long terme
- At : zone agricole touristique
- Nx : zone naturelle à vocation économique

